

 Vlaamse overheid		 RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST	 Wallonie
Présidence Bruxelloise Brusselse voorzitterschap	Gouvernance climatique		
Date/datum	Mercredi 30 janvier 2019, 9h / woensdag 30 Januari 2019 om 9u		
Lieu/plaats	Bruxelles Environnement / Leefmilieu Brussel		

décision de la CNC pour l'établissement d'un GT « Gouvernance »

Contexte

Ces dernières années, de nombreux appels ont été lancés, au niveau politique, académique, de la société civile, visant à améliorer l'organisation de la politique climatique et la prise d'action en la matière en Belgique. Ces appels se sont multipliés dans la période récente, dans la foulée de l'adoption de l'Accord de Paris et des engagements qui en découlent, ainsi que des nouvelles évidences scientifiques appelant à un renforcement de l'action climatique. Diverses instances, parmi lesquelles les assemblées parlementaires et les organes d'avis, ont souligné la nécessité de renforcer la gouvernance climatique en Belgique, afin de créer un cadre décisionnel adéquat pour faire face à l'enjeu de la transition bas-carbone à long terme (2050). Ces instances ont souligné les lacunes du système existant, notamment en matière de coopération entre autorités et d'intégration des politiques menées, de transparence, de participation, de planification, d'évaluation et de contrôle. Elles ont également formulé de nombreuses propositions et recommandations en la matière.

Les mouvements citoyens ont également récemment démontré une forte mobilisation autour de l'enjeu climatique et le soutien de la population au renforcement de l'action climatique.

Dans ce contexte, divers responsables politiques ont récemment formulé des propositions visant à renforcer l'action climatique en Belgique et à en améliorer le cadre de gouvernance. Dans la perspective de futurs développements en la matière, la CNC entend apporter sa contribution à ces réflexions, s'appuyant sur son expertise et sur un examen approfondi des propositions et recommandations existantes.

Constitution d'un GT « Gouvernance »

La décision vise à constituer un groupe de travail composé des experts des différentes administrations concernées, et lui confier la mission de réaliser un examen de ces propositions et

d'en faire rapport à la CNC dans le but de mettre en œuvre une série d'actions permettant de renforcer la gouvernance climatique.

Mandat du GT « Gouvernance »

- Le GT Gouvernance est chargé de réaliser une synthèse des propositions et recommandations en matière de renforcement de la gouvernance de la politique climatique en Belgique, issues de diverses institutions et organisations ;
- Le GT examinera notamment les propositions et recommandations formulées par les différentes assemblées parlementaires, les avis des organes consultatifs, ainsi que les résultats des travaux académiques en la matière, notamment sur les aspects institutionnels, législatifs et constitutionnels ; il prendra en considération au minimum les références suivantes :
 - Rapport d'information du Sénat sur le processus décisionnel intrabelge en matière de répartition de l'effort climatique
 - Résolution du « Dialogue interparlementaire sur le climat » sur la politique climatique de la Belgique
 - Rapport de synthèse et Conclusions du Dialogue sur la gouvernance belge en matière de climat (USLB)
 - Avis du CFDD sur la gouvernance concernant la politique climatique (2016) et sur la gouvernance en matière de politique climatique nationale et la réforme de la Commission nationale Climat (2013)
- Le GT examinera également de quelle manière renforcer la consultation de la société civile, notamment des jeunes, dans le cadre de son travail
- Les résultats de ces travaux seront présentés à la CNC dans un rapport de synthèse.

décision

La Commission Nationale Climat :

- décide d'établir un Groupe de travail « Gouvernance » (GT Gouvernance) composé des experts des différentes administrations concernées ;
- invite ses membres à désigner le(s) représentant(s) de chaque partie au sein du GT Gouvernance (deux représentants maximum par entité) et, le cas échéant, à proposer un(e) candidat(e) pour le pilotage du groupe ;
- approuve le mandat du GT Gouvernance décrit dans la présente note ;
- invite le GT Gouvernance à entamer ses travaux dans les meilleurs délais, conformément aux termes de son mandat, à communiquer son premier rapport lors de la prochaine réunion plénière de la CNC, et à communiquer son rapport final au plus tard lors de la réunion suivante de la CNC.